BYRRH

VIN TONIQUE et APERITIF
RECOMMANDE AUX FAMILLES — VENTE EN 1912: 11.000,000 DE BOUTEILLES
L. VIOLET. - THUIR, FRANCE
Agents: PAUL GELPI & SONS, New Orleans

BYRRH

LE BULLETIN DU JOUR.

Suite de la 1ère page.

magne, du territoire belge, le Pape Benoit XV répond que l'événement s'étant produit sous le pontificat de son prédécesseur, la question échappe à sa compétence. Il faut regretter cette fin de non-recevoir sur un point déjà si énergiquement soulevé, au début de la guerre, par un mandement du Cardinal Mercier, que le Saint Père n'a pas ignoré. Les autres questions posées au Pape Benoit XV n'ont pas obtenu de réponses plus positives, et ce qui frappe davantage, c'est cette réflexion faite par le Saint Père à son interlocuteur, lui demandant, à son tour, ce qu'il pensait du fait, par le blocus des Alliés établi contre les côtes de l'Allemagne et qui a pour résultat d'affamer les populations innocentes et inoffensives des deux Empires. Nous répétons que la réalité de l'interview et l'authenticité des réflexions échangées méritent confirmation; mais, en attendant, il faut déjà voir poindre, dans cette circonstance d'apparence encore insignifiante, un élément de préoccupation pour le Saint-Siège, le jour où il lui faudra donner, devant le monde catholique, son opinion sur les exactions et les atrocités commises par les troupes allemandes, et notamment sur ce double fait reproché et établi, d'ores et déjà à la charge du général bavarois Stenger et du Prince Ruprecht de Bavière, d'avoir ordonné de fusiller les blessés et les prisonniers français et anglais. Le Saint-Siège, qui possède, en Bavière, une clientèle de 30 millions de catholiques, sera requis tôt ou tard, par la conscience universelle, de répondre catégoriquement à l'invitation d'un de ses prélats, le Cardinal Mercier, primat de Belgique, ce que l'on doit penser de la manière dont les Allemands ont conduit la guerre dans son malheureux pays. P. H. ERMONT.

L'AFFAIRE LEO FRANK

Un calme apparent a succédé à la colère du peuple.

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Atlanta, Gie, 22 juin. — La surexcitation populaire contre le gouverneur Slaton pour avoir commué la sentence de Leo Frank à l'emprisonnement à perpétuité, s'est beaucoup calmée, la milice est rappelée de son service, les cafés ont ouvert leurs portes, et la ville est rentrée dans l'ordre. Mais les citoyens d'Atlanta sont bien décidés à demander la retraite politique du gouverneur Slaton, qu'ils ne pardonnent pas d'avoir empêché par son acte officiel, l'exécution du meurtrier de la petite ouvrière Mary Phagan. Leo Frank est maintenant enfermé à la prison d'Etat à Milledgeville.

A Canton, Gie, le gouverneur Slaton a été brûlé en effigie par les citoyens, et les résidants de nationalité Juive ont été sommairement ordonnés de quitter la ville.

DANS LES DARDANELLES

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Paris, 22 juin. — Une dépêche d'Athènes à l'Agence Havas dit que les opérations sur la péninsule de Gallipoli, quoique ressemblant plutôt à des opérations de siège, ne manquent pas d'attaques. Mercredi dernier les alliés ont repoussé une attaque turque et fait 700 prisonniers. La flotte des alliés a déployé une grande activité ces jours et une attaque décisive est imminente.

ATTITUDE FAVORABLE DE LA ROUMANIE

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Paris, 22 juin. — Les négociations entre la Roumanie et les puissances alliées seront finies sous peu. La Russie a retiré son opposition à ce que la Roumanie posséde Czernowitz; il est donc possible que dans quelques jours nous vissions la Roumanie aider la Russie. La Bulgarie n'a pas fini ses pourparlers et à l'air de ne pas vouloir prendre une décision immédiate.

Le Temps

BULLETIN METEOROLOGIQUE OFFICIEL.
Observations prises Mardi à 8 heures du soir.

MERCREDI, 23 juin.

Prédiction pour la Nouvelle-Orléans et les environs — Temps clair, pas de changement de température; vents légers du Nord.

TEMPERATURE.

La température d'hier à la Nouvelle-Orléans, suivant le thermographe du bureau météorologique des Etats-Unis, sur le toit de la nouvelle Bâtisse de la Poste, était comme suit:

Heure—	Température
7 a. m.	82
9 a. m.	86
11 a. m.	91
1 p. m.	94
3 p. m.	96
5 p. m.	97

Le tableau suivant donne le temps pour la journée du 22 juin 1915, à la Nouvelle-Orléans:

Heure—	Temp.	Vent.	Pluie.
7 a. m.	82	NW-6	.00

LETTRE D'UN PARISIEN

Suite de la 1ère page

de France à celui de Belgique; on a écrit là-dessus quelques articles de journal. Aujourd'hui, on se contente d'une brochure.

On ne peut empêcher les vieilles gens de radoter un peu, entre deux parties de dominos, les soirées sont si longues!

JEAN-BERNARD.

LE GENERAL DE WET CONDAMNE

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Bloomfontein, Union de l'Afrique du Sud, 22 juin. — Le général Christian De Wet a été condamné à six ans de prison et $10,000 d'amende, ayant été trouvé coupable de haute trahison.

VAPEUR ANGLAIS DETRUIT

Londres, 22 juin. — Le vapeur anglais "Carisbrook," de Glasgow, allant de Montréal à Leith, a été coulé par le feu d'un sous-marin allemand. Onze membres de l'équipage ont été sauvés et treize manquent.

LE DERNIER CRIME

Il ne restait à nos ennemis qu'un seul crime à perpétrer pour se déshonorer définitivement devant l'Histoire. Ils viennent de le commettre dans la région de l'Yser, où ils ont eu recours à l'usage de gaz asphyxiants pour essayer d'avoir raison d'un adversaire qu'ils ne parviennent pas à faire céder en l'attaquant de face.

Certes, il n'y avait plus aucune illusion à se faire sur la mentalité allemande, qui s'affirme comme une mentalité de barbarie dans tous les domaines. Violation des traités et des conventions: organisation méthodique du massacre des populations; destruction systématique de cités, d'églises, de monuments d'art; abus du drapeau blanc, toutes les traîtrises et toutes les hontes, ils nous les auront révélées. Du moins pouvait-on supposer que cette nation belliqueuse, avait le souci de l'honneur militaire, qui exige que l'on ne combatte qu'à armes loyales. Même ce sentiment-là a été étouffé par la Kultur, et les Allemands se révèlent ici totalement criminels.

Que leur action abominable constitue une violation manifeste de la déclaration de la Haye, solennellement ratifiée par les gouvernements de Berlin et de Vienne, cela ne souffre aucune discussion. Cette déclaration dit en effet:

"Les puissances contractantes s'interdisent l'emploi de projectiles qui ont pour but unique de dépandre des gaz asphyxiants ou délétères.

"La présente déclaration n'est obligatoire que pour les puissances contractantes en cas de guerre entre deux ou plusieurs d'entre elles.

"Elle cessera d'être obligatoire du moment où, dans une guerre entre puissance non contractante une puissance non contractante se joindrait à l'un des belligérants."

Ce texte est formel. Le grand quartier général allemand a compris qu'il fallait pourtant produire un essai de justification de ce procédé abominable de faire la guerre, et il a chargé l'agence Wolff d'expliquer au public des pays neutres que "les troupes allemandes ne tirent pas des bombes dont le seul but est de répandre des gaz asphyxiants et empoisonnés," comme l'interdit la déclaration de la Haye du 29 juillet 1899. Parce que les effets des gaz asphyxiants ne sont pas produits par le jet de bombes, mais répandus par des engins nouveaux, que le texte de la déclaration de la Haye ne mentionne pas spécialement, et pour cause, l'Allemagne n'aurait pas violé les engagements qu'elle prit formellement et elle insiste sur le fait que ses dispositifs pour répandre des fumées ne sont pas interdits par les lois de la guerre!

Qui croit-on duper encore par cette explication hypocrite? Qui donc peut ignorer, ou affecter d'ignorer, que l'interdiction stipulée par la déclaration de la Haye porte non pas sur l'emploi de tel ou tel engin permettant de répandre des gaz asphyxiants mais sur le fait même de l'usage unique au moyen de n'importe quel engin de gaz asphyxiants ou empoisonnés?

Quant à prétendre, comme le fait encore le communiqué du grand quartier général allemand, que les alliés emploient depuis plusieurs mois ce moyen ou tout moyen analogue, c'est un impudent mensonge. Même à l'égard d'adversaires sans scrupules, les soldats du droit et de la civilisation mettent leur orgueil dans la loyauté de leurs armes.

La vérité est que les Allemands se préparaient depuis longtemps à cette action monstrueuse; nous avons signalé, il y a quelques semaines, les expériences qu'ils firent au nord de Hasbrouck dans la Campine [illegible] sur des chiens placés dans des tranchées à grande distance. Un de nos correspondants hollandais nous a rapporté les confidences d'une personnalité allemande qui annoncait l'usage de gaz asphyxiants comme suprême moyen pour nos ennemis de forcer la victoire. Ainsi le crime fut froidement prémédité, préparé, exécuté avec toutes les ressources de la science allemande.

Ce n'en sera pas moins un crime inutile. Il prouve simplement que les Allemands désespèrent de vaincre, que dans leur affolement devant la débâcle prochaine et inéluctable, ils perdent tout contrôle moral de leurs actes et qu'ils se résignent à perdre tout, même l'honneur.

("Le Temps")

GUERRE D'USURE

M. Charles Humbert, sénateur de la Meuse, écrit dans le "Journal":

"La guerre est une lutte d'usure, écrit-on souvent. Lutte d'usure des hommes, sans doute, mais plus encore lutte d'usure du matériel — dépense incessante de munitions, remplacement nécessaire des armes fatiguées — et lutte d'usure des forces productrices des nations.

"C'est dans nos usines, dans nos arsenaux, dans nos fabriques de fusils, dans nos fonderies de canons, dans nos établissements d'industrie chimique et métallurgique que repose le secret de la victoire.

"Demandons à tous nos concitoyens de le comprendre. Il nous faut l'appui de ce sentiment général pour rappeler près des creusets, des hauts fourneaux et des machines-outils tous ces ouvriers, tous ces techniciens, tous ces chimistes, tous ces ingénieurs que l'on n'aurait jamais dû distraire de leur tâche sacrée.

"Ce n'est pas aux gros effectifs combattants, c'est aux gros effectifs industriels qu'ira la victoire. L'armée que nous devons vaincre par la puissance du nombre, c'est celle que Krupp commande."

LA SUISSE NEUTRE

De M. Ernest Judet, dans l'"Eclair":

"L'entrée prochaine de l'Italie dans la zone du feu qui embrasse presque toute l'Europe achèvera d'isoler la Suisse pacifique et neutre. Voisine immédiate de quatre puissances en guerre, l'Allemagne et la France, l'Autriche et l'Italie, elle émerge comme un ilot battu de toutes parts au milieu des vagues belliqueuses. Ce n'est pas un spectacle banal que celui de cette petite République fédérale, gardant son calme et son autonomie, malgré la violence des forces déchaînées qui chacune la dépassent en capacité militaire et cependant la respectent. Est-ce simplement une chance ou un miracle?

"Ce n'est ni l'un ni l'autre, mais bien l'admirable effet de la constance patriotique du pays. Il n'a jamais hésité à s'imposer les plus lourds sacrifices pour rendre plus redoutable sa vigueur défensive et garder une belle attitude d'égalité proportionnelle qui supprime d'avance tous les prétextes d'observations désagréables ou d'intervention destructive."

LA MISSION DU PRINCE DE WIED

Le prince de Wied a mission d'insister auprès du roi de Roumanie sur les concession que l'Autriche serait disposée à faire du côté de la Bukovine, pour que la Roumanie ne prenne pas part au conflit actuel. Ces concessions de territoire permettraient à la Roumanie de prendre possession d'une partie de la Bukovine aussitôt après la guerre.

FIRST TORPEDO BOAT.

At the meeting of the Association of The Army of Tennessee, Mr. W. O Hart a junior member thereof, and now Chairman of its Historical Committee, read what purported to be an account of the first torpedo boat which was used by the Confederate forces in 1862. At the next meeting of the Association, will read an article by Mr. Franklin Foote of Vicksburg. Mr. Foote admits that torpedos were first used in the Confederate Army, but he does not think their first use was quite as destructive as given by the author of the first article.

LES VIANDES FRIGORIFIEES

De M. René Casteineaux, dans "Excelsior":

"Déjà nous avons négligé depuis de longues années l'invention française des transports frigorifiques (dont la première application a été faite au port de Rouen, en 1876, par le vapeur "Frigorifique," qui transporta de Buenos-Aires toute une cargaison de quartiers de bœufs, de moutons et de porcs, arrivés à destination en parfait état de conservation après 105 jours de traversée), alors que nos voisins, plus pratiques, s'en servaient pour apporter un appoint considérable à leur consommation, offrir à leur élevage colonial d'importants débouchés et sauvegarder leur cheptel.

"Il est incontestable que d'ici de longues années, nous ne pourrons rétablir l'équilibre détruit par la crise actuelle et, par conséquent, pendant ce même laps de temps, nous devrons faire appel à l'importation.

"Que nos armateurs se décident donc à entreprendre le trafic des viandes frigorifiées: pour eux comme pour le pays, il y aura profit à la création de cette branche nouvelle d'activité."

L'ITALIE A L'HONNEUR

De M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, dans le "Figaro":

"En prenant place près de la France, près de l'Angleterre, près de la Russie, à l'heure où la fortune des armes paraît encore incertaine, l'Italie fait un acte de mâle courage qui l'élève au premier rang parmi les puissances chevaleresques. Le roi Victor-Emmanuel voulait bien entendre, récemment, une parole qui fut prononcée devant lui: "Sire, il y a un état de grâce de la guerre."

"Cet "état de grâce," qui élève les hommes et les peuples au-dessus d'eux-mêmes, l'Italie a voulu le connaître; elle s'y est livrée d'un élan irrésistible. A la voix d'un poète, l'âme a tout emporté. Et c'est cela que les Allemands appellent une 'trahison'! Tout au contraire, c'est un trait incomparable de franchise et d'héroisme.

"La guerre qui met l'Italie aux prises avec l'Autriche débute par un geste de paladin; la puissante sœur vient se ranger près de ses frères et forme avec eux cette Quadruple-Entente qui évoque les plus beaux souvenirs des épopées racontées aux "Reali di Francia." Car c'est ainsi qu'on agit sur les bords du Tibre et de la Seine! Et c'est ce que les riverains du Danube et de la Sprée ne comprendront jamais!"

ABONDANCE DE BLE RUSSE

La Sibérie ayant des réserves considérables de blé pouvant être exportées, le ministre des finances, M. Bark, a de nouveau proposé l'envoi de grosses quantités de blé russe aux pays alliés, soit 30 millions de pouds en France et 60 millions en Angleterre. (Le poud vaut 16 kilos.)

D'un autre côté, la Société de Navigation Fluviale Iénisséi vient d'organiser un transport par barges du Volga à Arkhangel.

LES CAMPS DE PRISONNIERS EN ALLEMAGNE

Deux officiers russes qui se sont enfuis d'un camp de prisonniers du Slesvig, sont arrivés à Copenhague; ils ont déclaré qu'ils s'étaient enfuis surtout parce qu'ils manquaient du plus nécessaire, on ne leur donnait presque rien à manger et quand ils sont arrivés à la frontière ils étaient à demi mourants de faim.

Louisville & Nashville R. R. Co.
La ligne la mieux équipée offrant le service le plus moderne de la Nouvelle-Orléans aux ville du Nord et du l'Est
La route du "NEW YORK & NEW ORLEANS, Limited" Train tout en acier, composé entièrement de wagons-lits Pullman, wagon d'observation et Café Club
Pour plus amples informations s'adresser au
Bureau des billets 201 rue St-Charles
En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P. merc-ven-dim

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles la loyauté dans leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de Toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures et ferme le dimanche. Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal. 2ème District.
En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P.

F. A. BRUNET
IMPORTATEUR DIRECT
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER
313 — RUE ROYALE — 313
ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE
La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.
Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises pour lesquelles je défie toute concurrence.
Les ordres de la campagne sont sollicités.
PHONE MAIN 4360.
En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P.

LE MARCHE AUX VIANDES

Le marché aux viandes de Chicago a été ouvert hier, après avoir été fermé pendant 3 jours. Les prix ont été fixés comme suit:

Bœuf, 1ère qualité, $9.50 à $10.50; 2ème qualité, $8.50 à $9.50; 3ème qualité, $7.50 à $8.50; 4ème qualité, $6.50 à $7.50; veau, 1ère qualité, $10.50 à $11.50; 2ème qualité, $9.50 à $10.50; 3ème qualité, $8.50 à $9.50; 4ème qualité, $7.50 à $8.50; mouton, 1ère qualité, $8.50 à $9.50; 2ème qualité, $7.50 à $8.50; 3ème qualité, $6.50 à $7.50; 4ème qualité, $5.50 à $6.50; porc, 1ère qualité, $8.50 à $9.50; 2ème qualité, $7.50 à $8.50; 3ème qualité, $6.50 à $7.50; 4ème qualité, $5.50 à $6.50.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dwyer Piano Co. vs. Joseph Recasner.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 68,300 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Bourbon et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 3 juillet 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano et tabouret.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
Avocat pour le demandeur.
Juin—23-27 juil—3

VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.
Par CARRERE & CARRERE — Par CARRERE & CARRERE
ANNONCE JUDICIAIRE
Vente de Succession
MEUBLES DE MÉNAGE
LE MERCREDI, 23 JUIN 1915
SUR LES LIEUX, 3102 AVENUE ST-CHARLES
(Ne sera pas offert en block, mais séparément)

Succession de Mme Joanne Dore, veuve de Edward Irwin. No. 112,195, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B. Le MERCREDI 23 juin 1915, à 10 heures 30 du matin, sur les lieux 3102 avenue St-Charles, moi, Ernest A. Carrère, un encanteur dûment licencié dans et pour la Paroisse d'Orléans, en vertu d'un et obéissant à un ordre issu, daté et signé le 20 mai 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, Juge de la Division B, actuellement absent en congé, je procéderai à vendre aux enchères publiques les marchandises suivantes suivant inventaire classifié à l'affaire ci-dessus intitulée.

UN LOT D'ARGENTERIE.
UN LOT D'EFFETS DE MENAGE.
Termes et conditions: Comptant.
CARRERE & CARRERE, Encanteurs, 806 Rue Perdido.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
Juin 11 13 20 23

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE
ANNONCE JUDICIAIRE.
PROPRIETE FONCIERE DE VALEUR A ALGER.
Cottage Double, 510 avenue Webster.
Deux lots vacants sur la rue Wagner.
Cottage Double, 430 avenue Webster.

Succession d'Owen Glancey, No. 63,090. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. Seront vendues à l'enchère publique le MARDI, 27 juillet 1915, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, bureau 811 rue Perdido, en vertu d'un et conformément à un décret, en vertu d'un et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 14 juin 1916 et lu et signé en cour ouverte le 15 juin 1915 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, décrites à savoir:

Deux certains lots de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No. 102 (anciennement Ilet 51), désignés par les Nos. 3 et 4, bornés par l'avenue Webster, les rues Wagner (anciennement Washington), Eliza et Eveline, d'après un plan tiré par J. A. D'Hemecourt, voyer, en date du 18 mars 1858 et annexé pour référence à un acte passé devant le dit James Graham, ancien notaire de cette ville, le 5 juin 1858, les dits lots mesurent chacun trente-et-un (31') pieds sept (7") pouces de face à l'avenue Webster, par les profondeurs suivantes, savoir: le lot No. 3, cent vingt-neuf (129') pieds, un (1") pouce et quatre (4"") lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et cent vingt-neuf pieds (129') et six (6"") lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 1, et le lot No. 4 cent vingt-neuf (129') pieds et quatre lignes en profondeur sur le côté du lot No. 3, et cent vingt neuf (129') pieds sur le côté du No. 5.

Les améliorations comprennent un cottage double, No. 510 rue Webster, 3 chambres et galerie de chaque côté.

2. Deux certains lots de terrain, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Cinquième District de cette ville et dans le même Ilet que les susmentionnés, désignés par les Nos. 21 et 22, se touchant et mesurant chacun trente-et-un (31') pieds et sept (7") pouces de face à la rue Wagner, par une profondeur de cent vingt-neuf (129') pieds, un (1") pouce et une (1"") ligne sur la ligne de division entre les lots Nos. 20 et 21, et cent vingt-neuf (129') pieds, un (1") pouce et sept (7"") lignes sur la ligne divisant des lots Nos. 21 et 22, et cent vingt-neuf (129') pieds, deux (2") pouces et cinq (5"") lignes sur la ligne de division des lots Nos. 22 et 23.

3. Un certain lot de terrain avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné par le No. 8, dans l'Ilet No. 4, lequel est borné par l'avenue Webster, les rues Wagner (anciennement Washington), Alix, et Elisa, d'après un plan lithographié de la dite et autres propriétés, tiré par Allou D'Hemecourt, voyer, daté du 12 mars 1854, annexé à un acte passé devant James Graham, un ancien notaire dans cette ville, daté du 22 juillet 1857, le dit lot mesure conformément au dit plan, trente-et-un (31') pieds sept (7") pouces de face à l'avenue Webster, sur une profondeur de cent vingt-deux (122') pieds, sept (7") pouces et six (6"") lignes sur la ligne de côté du lot No. 7, et cent vingt-deux (122') pieds sept (7") pouces sur le côté du lot No. 9, ensemble avec la jouissance d'une allée derrière, communément avec tous les autres lots de l'Ilet No. 4.

Les améliorations sont un cottage double contenant deux chambres et une galerie de chaque côté et portant le No. 430 rue Webster.

Conditions: Comptant; l'acheteur ou les acheteurs devront payer le coût de tous les certificats et assumer le payement des impôts de la ville et de l'Etat pour 1915. Dix pour cent devront être déposés au moment de la vente. Les actes seront passés devant Theo Colonio, Esq., notaire, aux frais des acheteurs. Les acheteurs auront droit au montant des loyers seulement à partir du passage des actes de vente.

Juin—23.27 juil—4,11,18,25,27

L'ABEILLE
de la Nouvelle-Orléans
sert des abonnements au prix de 65 sous par mois, de nos bureaux, ou 15 sous par semaine pris au porteur.
EXES-VOUS ABONNE?

Par FREED REALTY CO., Inc.
ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B—No. 112,993.
Succession de Dr. William R. Mandeville.

Habitation très attractive, 622 rue Short, près de l'avenue St-Charles, aux enchères publiques le 28 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 314 rue Baronne.

Par FREED REALTY CO., Inc., A. A. Freed, encanteur.

Vendre aux enchères publiques à la date susmentionnée en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 mai 1915, par l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No. 31, bornés par les rues Short et Leake et les avenues St-Charles et Carrollton; les dits lots sont désignés par les Nos. 10 et 11, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Short par cent trente-sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, régistrés dans le livre des conveyances 938, folio 67, et jaquelle propriété a été acquise au nom de Mme Mary Kate Terry Mandeville, quoiqu'elle appartienne à la communauté de biens existant entre elle et son mari, décédé.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant; le solde pour un ou deux ans à sept pour cent d'intérêt par année, représenté par les notes de l'acheteur et suivront les clauses habituelles de sécurité. L'acheteur devra payer pour l'acte de vente devant Edward P. Cousin, notaire, et déposer dix pour cent au moment de l'adjudication.

McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats
mai 23 30—juin 6 13 20 23

Par C. A. TESSIER & SON
ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de partage.—Succession de Mme Anna Mary Fink, veuve d'Henry Carstens—No. 107,229, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Par C. A. Tessier & Fils, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 Rue Carondelet.

MERCREDI le 23 juin 1915, à 11 heures du matin, sur les lieux No. 706 avenue Pelican, au coin de la rue Valette, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 15 mars 1915 et signé le 19 mars 1915, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un lot de meubles de ménage.
Conditions: Comptant.
BUCK, WALSHE & BUCK, Avocats.
Juin 12 20 23

AVIS AUX CREANCIERS

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. R. Stichl vs. Succession de C. J. Hyland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,084 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. G. Marks, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
juin 19 23 28

UN GRAND INCENDIE

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Atlanta, 22 juin. — La "National Hat Factory," appartenant à Albert Kaufmann, un coréligionnaire et champion de Frank a brûlé immédiatement après que 300 jeunes filles eussent fini leur journée. C'est une perte totale; l'origine du feu est [illegible]